

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA DESTRUCTION DES ORDURES
MENAGERES**

JLB//MHP

ANTIBES, le mardi 15 septembre 2009

RAPPORT ANNUEL

TRAITEMENT ET ELIMINATION

DES DECHETS

ANNEE 2001

Etabli en application des articles L.2224-5 et L.5211-93 du Code Général des Collectivités Territoriales et du décret 2000.404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Le Document comporte 117 feuillets numérotés de 1 à 117

A. INCINERATION

1. GENERALITES

1.1 BILAN

Tonnage des résidus urbains réceptionnés à l'usine de traitement des ordures ménagères, sise au lieudit Font de Cine – ANTIBES (unité sans récupération d'énergie), Propriété du SIDOM

131.997 tonnes

Capacité de traitement de l'usine : 142.000 tonnes

1.2 STATISTIQUES SOCIALES

- Effectif 21 Personnes 37 000 heures
- intérim 2 Personnes en moyenne
- Accident du Travail : 3 accidents – 35 jours d'interruption (I.T)

1.3 DEPENSES D'EXPLOITATION

Le nouveau contrat d'exploitation est entré en vigueur le 27 Mars 1998 à la date d'effet de réception des travaux de modernisation selon marché par appel d'offres sur performances en date du 30 octobre 1996.

Société titulaire du contrat : Constructions Industrielles de la Méditerranée (C.N.I.M.) siège social 35, Rue Bassano – Paris 8 ème

Le SIDOM a versé à l'exploitant CNIM une somme 3.619 K.€H.T. pour l'exploitation de l'usine.

Ce montant se décompose comme suit :

EXPLOITATION DE L'USINE	
PARTIE FIXE	PARTIE PROPORTIONNELLE
2.373 K.€ H.T.	1.246 K.€ H.T.
3.619 K.€ H.T	
4.192 K.€ T.T.C	

1.4 COUT DE TRAITEMENT MACHEFERS ISSUS DE L'INCINERATION DES DECHETS MENAGERS ET DES REFIOM

(A charge du SIDOM depuis le 27 mars 1998)

EVACUATION ET ENFOUISSEMENT REFIOM		EVACUATION MACHEFERS	
1.134 K.€ H.T.	1.337 K.€ T.T.C.	93 K.€ H.T.	111 K.€ T.T.C.
Quantité REFIOM : 4.773 Tonnes /an		Quantité mâchefers : 32.431 Tonnes / an	
<p><u>Période du 1.1.2001 au 28.6.2001</u></p> <p>Titulaire du marché en date du 22 juin 1998 :</p> <p style="text-align: center;">SECHE ECO INDUSTRIES Mézerolles 53810 – CHANGE</p> <p><u>Période du 29.6.2001 au 31.12.2001</u></p> <p>Titulaire du Marché en date du 29 juin 2001:</p> <p style="text-align: center;">SECHE ECO INDUSTRIES Mézerolles 53810 – CHANGE</p> <p>Capacité Centre de stockage de l'unité : 150.000 tonnes/an</p>		<p><u>Période du 1.1.2001 au 15.10.2001</u></p> <p>29.674 Tonnes de mâchefers ont été stockés sur site en vue de l'aménagement d'une plate forme à usage de parking (avis favorable DRIRE). Montant des prestations : 25 K.€HT</p> <p><u>Période du 16.10.2001 au 31.12.2001</u></p> <p>2.757 Tonnes de mâchefer ont été évacuées sure le C.E.T. de classe II du Jas de Rhodes dans le département des Bouches du Rhône. Montant des prestations : 68 K€HT</p> <p>Capacité du centre d'enfouissement : 2.000.000 m³</p>	

2. FONCTIONNEMENT

2.1 TONNAGE RECEPTIONNE

Au total 131.997 Tonnes d'ordures ménagères ont été réceptionnées, elles se répartissent de la manière suivante :

- 124.811,41 tonnes provenant des huit communes adhérentes au SIDOM
- 5.428,97 tonnes provenant des collectivités non adhérentes au SIDOM
- 1.756,90 tonnes de D.I.B.

2.2 HEURES DE FONCTIONNEMENT

2.2.1 INCINERATION

	Temps de fonctionnement de l'incinération (h)
Ligne 1	8226
Ligne 2	8177

2.2.2 VALORISATION ENERGETIQUE

Les fours d'incinération sont équipés d'installation de récupération d'énergie pour alimenter le circuit de traçage. La récupération d'énergie pour le besoin du traçage représente 2% de l'énergie totale produite par la combustion des déchets.

2.3 DECHETS

La totalité des ordures réceptionnées n'a pu être incinérée. 2 612 tonnes ont été traitées suivant les modalités et les causes énoncées ci-dessous :

Arrêt technique pour maintenance :

548,42 t ont été traitées pour le mois de février au le Jas de Rhodes dans les Bouches-du-Rhône par Sita-Sud ;

Variation saisonnière période estivale, surcharge de l'usine :

1661,78 t ont été traitées pour les mois de juillet et d'août par la société Sud-Est Assainissement au CET de classe II de la Glacière ;

401,46 t ont été traitées pour les mêmes mois au Jas de Rhodes dans les Bouches-du-Rhône par Sita-Sud ;

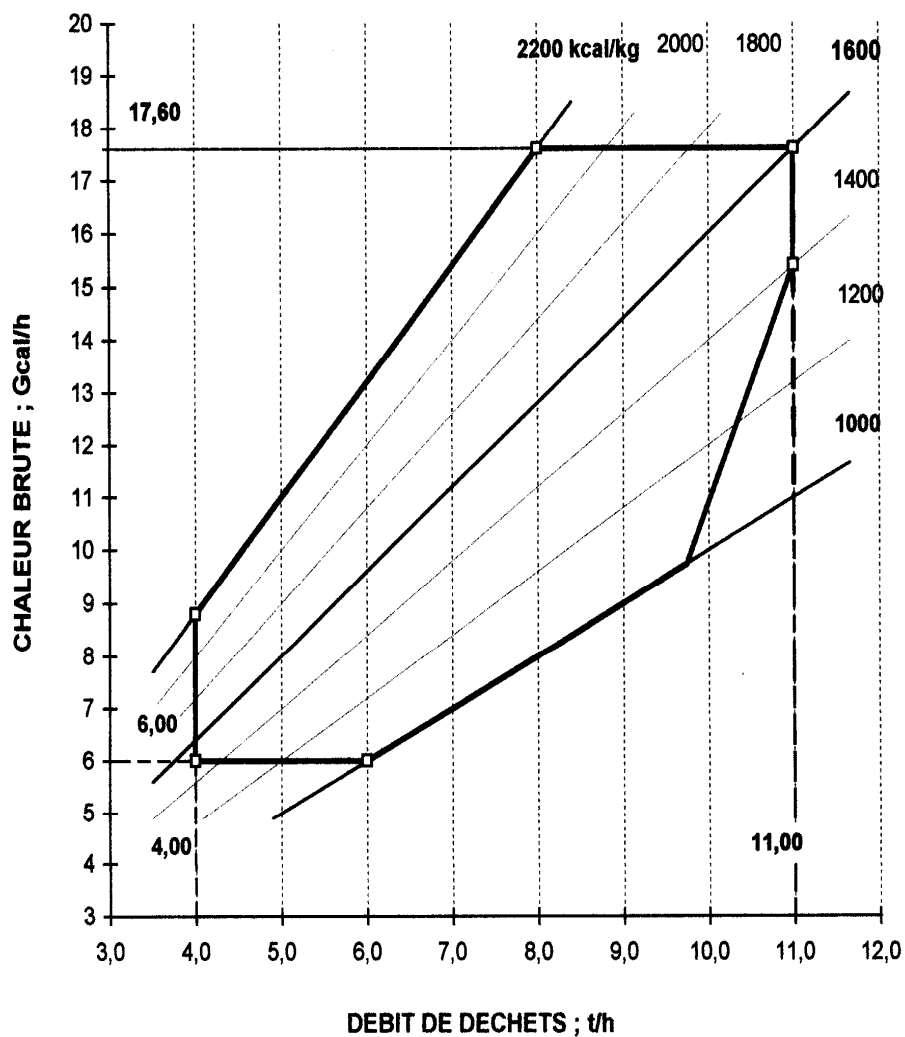
Il est précisé que les dépenses afférentes ont été prises en charge par l'exploitant

2.4 TONNAGE INCINERE

Tonnage réceptionné	131.997 t
Tonnage non incinéré	2 612 t
Tonnage incinéré	129.385 t
Temps de fonctionnement cumulé pour les deux lignes	16 403 h
Moyenne horaire d'incinération	7,88 t/h

Malgré quelques incidents techniques, la disponibilité est excellente.

DIAGRAMME DE GRILLE



3. CONTROLE DES REJETS-AUTO SURVEILLANCE

3.1 AUTO SURVEILLANCE (voir chapitre 3)

L'auto surveillance a été conduite conformément à l'Arrêté Préfectoral du 20 juin 2000 (situation au 01/12/96).

3.2 EFFLUENTS GAZEUX (voir chapitre 4)

Conformément à l'Arrêté d'Exploiter, un contrôle annuel des deux lignes a été effectué par un organisme extérieur : l'APAVE. Toutes les valeurs sont conformes à celles de l'arrêté ministériel du 25 janvier 1991.

Une mesure de dioxines et de furanes dans les fumées a été effectuée sur les deux lignes.

3.3 TAXE PARAFISCALE (CHAPITRE 5)

Le montant de la taxe parafiscale pour l'année 2001 s'élève à 15 705 €

Une partie de celle-ci : 3 266,60 € a été versée à Qualitair 06, association pour la gestion du réseau automatique de mesure de la qualité de l'air des Alpes Maritimes.

4. SOUS PRODUITS (chapitre 6)

4.1 REFIOM

4.773 tonnes de REFIOM ont été évacuées vers le CET 1 de Laval (53). Ils sont stabilisés. Le tonnage produit est en légère hausse : de 2,38 % par rapport à l'année précédente ; ceci est dû à un fonctionnement en surcharge.

4.2 FERRAILLES

Une quantité de 3.811 tonnes de ferrailles a été valorisée pour la société RECYCL'ACIER d'ANNECY LE VIEUX sur le site de la SOLLAC à FOS-sur-MER (13) par la société A.P.R. (Acier Provence Recyclage). Le ratio est 29,45 Kg/t d'OM.

4.3 MIOM - MACHEFERS (voir chapitre 7)

La quantité de mâchefers produite est de 32.431 tonnes.

Le ratio est 250,7 Kg/t d'OM.

Ceux-ci sont en catégorie V (valorisable).

En annexe figurent les résultats d'analyses effectués par l'APAVE.

4.4 RATIOS

	RATIO à la tonne d'ordures incinérée
MIOM	25,7 %
REFIOM	3,6 %
FERRAILLES	2,9 %

5. ACCIDENTS / INCIDENTS – PLAINTES

5.1 INCIDENTS (voir chapitre 8)

5.2 PLAINTES

Le nombre de plaintes enregistrées durant l'année 2001 sont au nombre de 7, soit 2 de moins par rapport à l'année 2000. Les plaintes ont toutes été traitées :

- Une porte sur les déchets verts, cela ne concernait pas l'usine,
- Une parle des fumées qui émaneraient de la cheminée ; le fondement est incertain, car les paramètres de fonctionnement de l'usine étaient parfaitement normaux au moment de l'enregistrement de cette plainte ; il n'y en a pas eu d'autres sur ce sujet depuis.
- Trois portent sur des odeurs provenant des ordures ménagères ; à chaque fois, ces plaintes ont été enregistrées soit en période estivale, soit au lendemain d'un arrêt technique. A ce titre, une fiche d'anomalie a été ouverte puisque l'objectif de n'avoir aucune plainte sur les odeurs provenant des ordures ménagères n'a pu être respecté.
- Une plainte a été enregistrée sur des odeurs chimiques ; il y a effectivement eu un petit problème au niveau du filtre à manche (ligne 1) 5 minutes avant l'appel ; le problème a été réglé immédiatement et n'est pas réapparu ensuite.

6. CLIS (VOIR CHAPITRE 9)

Une réunion des membres de la CLIS s'est tenu le 26 juin 2001 à l'usine. Les éléments suivant ont été présentés à cette occasion :

- L'usine (organisation, fonctionnement),
- Les tonnages des ordures ménagères (1999 et 2000),
- Les résultats sur les rejets atmosphériques (autosurveillance, rapport APAVE),
- Un bilan des incidents et dysfonctionnements (année 2000, 1^o et 2^o trimestre 2001),
- Un bilan de la réunion en préfecture, qui remontait au 26/10/00,
- Les principaux travaux (déversoir d'orage, tour de refroidissement),
- Le management environnemental et santé et sécurité au travail,
- Les projets à venir (traitement des dioxines, valorisation des mâchefers).

7. TRAVAUX IMPORTANTS REALISES EN 2001

7.1 LIGNE 1

- Décrassage de l'entrée électrofiltre
- Décrassage de l'ensemble du four ;
- Réfection de la fumisterie ;
- Travaux de remise en état des équipements de chauffe ;
- Visite et contrôle filtre à manches ; travaux sur filtre à manches ; remplacement partiel des éléments filtrants;
- Remise en état de la goulotte et bas de goulotte ;

7.2 LIGNE 2

- Remplacement de la tour de refroidissement ;
- Décrassage de l'entrée électrofiltre ; travaux sur électrofiltre;
- Décrassage du four ;
- Visite et contrôle filtre à manches ; travaux filtre à manches ; remplacement des éléments filtrants en totalité ;
- Amélioration des rampes de décolmatage ;
- Travaux de remise en état des équipements de chauffe ;
- Remplacement des gaines de fines sous grille ;

7.3 PARTIE COMMUNE

- Transformation du déversoir d'orage en bassin de rétention pour les 10 premiers mm de précipitation et mise en place d'un système de relevage ;
- Modification dépotage chaud ;
- Mise à niveau du contrôle commande ;

8. PERFORMANCES

8.1 BRUIT

Aucune plainte n'est apparue concernant les émergences sonores.

8.2 CONTROLES A LA CHEMINEE

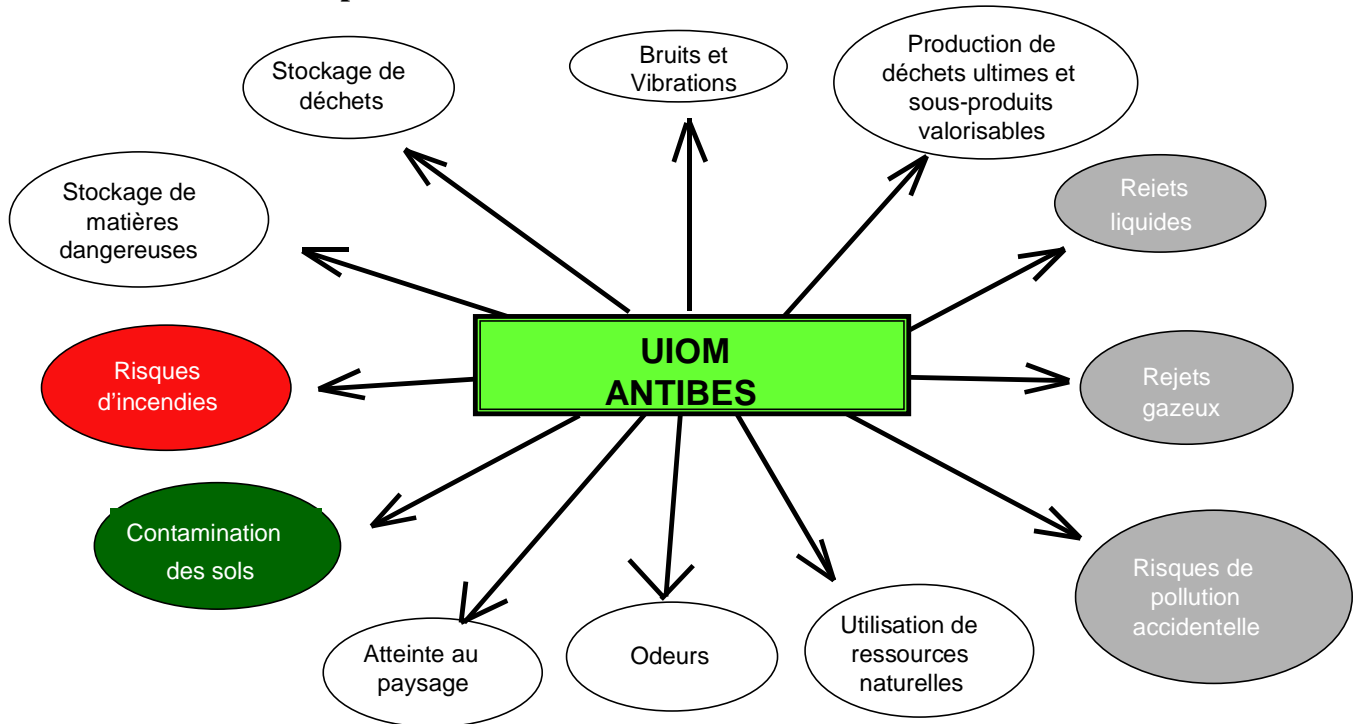
Les contrôles effectués sur les effluents gazeux en juin 2001 montrent que les performances de l'usine sont au niveau des futures normes européennes, oxydes d'azote (Nox) non compris.

9. Management environnemental

L'exploitant a mis en place un système de management environnemental suivant la norme internationale ISO 14001.

Cette démarche volontaire implique :

la maîtrise des impacts du site :



et comporte l'engagement :

- de conformité réglementaire,
- de prévention de la pollution,
- d'amélioration continue des performances environnementales.

A ce titre, un audit a été réalisé les 17 et 18 janvier 2001 et l'usine d'Antibes a obtenu la certification ISO 14001 le 21 février 2001, certificat délivré par AFAQ, Association Française pour l' Assurance de la Qualité, organisme extérieur et indépendant.

10. Management sante et sécurité au travail

L'exploitant a mis en place un système de management de la santé et de la sécurité au travail suivant la norme OHSAS 18001.

Cette démarche volontaire implique la prise en compte de la santé et de la sécurité au travail à tous les niveaux,

et comporte l'engagement :

- de conformité réglementaire,
- d'amélioration des moyens de prévention et de lutte contre l'incendie,
- d'amélioration continue de la maîtrise des risques en matière de santé et de sécurité.

A ce titre, un audit a été réalisé les 20 et 21 novembre 2001 et l'usine d'Antibes a obtenu la certification OHSAS 18001 le 14 mars 2002, certificat délivré par AFAQ, Association Française pour l' Assurance de la Qualité, organisme extérieur et indépendant.

BILAN ANNUEL D'EXPLOITATION

B. VALORISATION

1. GENERALITES

- ↳ Valorisation des emballages ménagers. Délibération du 23 Février 1999.
 - ⊗ La collecte reste de la compétence de chacune des communes membres sur son propre territoire.
 - ⊗ Le Syndicat négocie avec les repreneurs et passe les marchés correspondants aux fins de valorisation
 - ⊗ Le Syndicat gère le planning, les demandes de subventions et les campagnes de communication.

- ↳ Signature d'un contrat de durée de programme avec la société Eco-Emballages le 30 Août 2000.

2. TRI-CONDITIONNEMENT

2.A. EMBALLAGES MENAGERS

COUT : 165 K€ H.T.		174 K€ TTC	
Quantité traitée : 701,62 Tonnes	<u>Quantité Valorisée</u>	<u>Stock fin 4ème trimestre</u>	
Refus Centre Tri : 158,44 Tonnes	Acier :	10 T	30,01 T
	Carton :	147,15 T	71,51 T
	P.V.C. :	26,803 T	26,80 T
	P.E.T. :	65,92 T	26,93 T
	P.E.H.D :	21,350 T	18,21 T
	Journaux :	79,60 T	
Population concernée : Du 1 ^{er} au 3 ^{ème} trimestre inclus : 39.282 Habitants 4 ^{ème} trimestre : 93.482 Habitants	Aluminium		6,15 T
	Brique alimentaire		12,75 T
<p>Période Janvier 2001 - Octobre 2001 – Titulaire du marché :</p> <p style="text-align: center;">Société SUD EST ASSAINISSEMENT SERVICES Route de la Gaude – 06800 – CAGNES SUR MER</p> <p>Période Octobre 2001- Décembre 2001 Titulaire du Marché en date du 30 Septembre 2001 notifié le 22 Octobre 2001 :</p> <p style="text-align: center;">Société SUD EST ASSAINISSEMENT SERVICES Route de la Gaude – 06800 – CAGNES SUR MER</p> <p>Centre de tri : C.E.T. : La Glacière – Villeneuve Loubet - Capacité de l'unité : 15.000 Tonnes/an</p>			

2 .B. JOURNAUX MAGAZINES

COUT : 33 K€ H.T.		35 K€TTC
Quantité traitée : 1.012,28 Tonnes	Quantité valorisée: 1.012,28 Tonnes	
<p>Période Janvier 2001 - Octobre 2001 – Titulaire du marché : GROUPEMENT SUD EST ASSAINISSEMENT SERVICES -EMCO MEDITERRANNEE L.I.D. 18^{ème} RUE 06517 CARROS COMMUNE DU BROC</p> <p>Période Octobre 2001- Décembre 2001 Titulaire du marché en date du 30 septembre 2001 notifié le 22 octobre 2001 :</p> <p style="text-align: center;">GROUPEMENT SUD EST ASSAINISSEMENT SERVICES -EMCO MEDITERRANNEE L.I.D. 18^{ème} RUE 06517 CARROS COMMUNE DU BROC</p> <p>Centre de tri : 18^{ème} rue 06517 Carros – le Broc</p> <p><u>Capacité du centre de tri :</u></p> <p>Quantité maximale : 150T/Jour par tri et mise en balles</p> <p><u>Population concernée :</u></p> <p>Du 1^{er} au 3^{ème} trimestre inclus : 55.569 Habitants</p> <p>4^{ème} trimestre : 109.769 Habitants</p>		

2.C. VERRE

Quantité traitée : 2.670,26 Tonnes	Quantité valorisée: 2.670,26 Tonnes
<p>Population concernée : 192.022 Habitants</p> <p>Conformément au contrat de programme de durée signé avec la société Eco Emballages, le repreneur désigné à savoir :</p> <p style="text-align: center;">La société BSN Glass Pack 64 boulevard du 11 novembre 1918 B.P. 1228 69611 VILLEURBANNE Cedex</p> <p>garanti le prix de reprise du verre avec P.T.M. selon barème fixé à 38,11€:</p>	

3. DECHETS VERTS

3.1 PRISE EN CHARGE A PARTIR DU SITE UNITE DE TRAITEMENT

COÛT : 391 K€ H.T.		467 K€T.T.C.
Quantité Traitée : 11.510 Tonnes	Quantité Valorisée : 11.510 Tonnes	
Population concernée : 157.697 habitants		
Titulaire du Marché en date du 24 Juillet 2000 notifié le 9 Août 2000		
Société S.A. Les Graviers Le Ray - 04320 - ENTREVAUX		
Capacité de l'unité : 30.000 Tonnes/an (Le Ray – 04320 ENTREVAUX)		

3.2 PRISE EN CHARGE A PARTIR DES SITES DES DECHETTERIES

COÛT : 125 K€ H.T.		149 K€T.T.C.
Quantité Traitée : 3.665,62 Tonnes	Quantité Valorisée : 3.665,62 Tonnes	
Population concernée : 16.287 habitants		
Titulaire du Marché en date du 2 octobre 2000 notifié le 28 Octobre 2000		
S.A. Terreau Service Varonne Domaine de l'Escaillon – 06750 ANDON - THORENC		
Capacité de l'unité : 10.000 Tonnes/an (Domaine de l'Escaillon 06750 ANDON THORENC)		

4. DECHETS DE BOIS

COUT : 65 K€ H.T. 78 K€ T.T.C.	
Quantité Traitée : 1.357,60 Tonnes	Quantité Valorisée : 1.357,60 Tonnes
<p>Population concernée : 150.208 habitants</p> <p>Titulaire du Marché en date du 24 Juillet 2000 notifié le 11 Août 2000</p> <p style="text-align: center;">Société Valor'Bois Z.I. Fuon Santa – 06340 La Trinité</p> <p>Centre de valorisation : Usine ANNOVATI (Cunéo –ITALIE)</p> <p>Capacité de l'unité : 350.000 Tonnes/an</p>	

5. COMMUNICATION

COUT : 227 K€ H.T. 239 K€ T.T.C.	
<p>Période Janvier 2001 - Août 2001 – Titulaire du marché :</p> <p style="text-align: center;">Société IMAGE INNEE 12, Rue Bolyslève – 06100 - NICE</p> <p>Période Septembre 2001- Décembre 2001 Titulaire du marché en date du 17 Septembre notifié le 24 Septembre 2001</p> <p style="text-align: center;">Société IMAGE INNEE 12, Rue Bolyslève – 06100 - NICE</p>	

**C. COUT GLOBAL DU SERVICE
INCINERATION - VALORISATION**

BILAN SIDOM 2001

POSTE	TONNAGE	COUT TOTAL H.T	AIDE FINANCIERE
⇒ . EXPLOITATION			
<u>A.1. INCINERATION</u>			
<u>Poste 1 :</u>			
- Traitement proprement dit : évacuation, réfiom, mâchefers	131.997 T	4.846.000 €	
- Taxe parafiscale sur les émissions polluants		12.867 €	
<u>Poste 2 :</u>			
- Subvention Département			148.866 €
- Droit de passage cité bleue			305 €
<u>A.2. VALORISATION</u>			
<u>Poste 3 :</u>			
Contrat Eco-Emballages :			
- Tri-conditionnement emballages ménagers	702 T	165.000 €	
- Tri-valorisation journaux magazines	1.012 T	35.000 €	
- Communication		231.893 €	
<u>Poste 4</u>			
- Déchets verts	15.175 T	516.000 €	
- Déchets de bois	1.357 T	65.000 €	
<u>Poste 5</u>			
- Recettes sur valorisation déchets			139.718 €
- Subvention Eco-Emballages			159.555 €
⇒ B. DEPENSES GENERALES		211.600 €	
⇒ C. REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS (Intérêt – Capital)		1.076.944 €	
⇒ D. DOTATION AUX AMORTISSEMENTS		487.341 €	
COUT TOTAL H.T.	150.243T	7.647.645 €	448.444 €

COUT MOYEN RAMENE A LA TONNE ORDURES MENAGERES INCINEREE

Sont pris en compte :

- Poste 1, 50 % des dépenses générales (105.800 €), Remboursement des emprunts, Dotation aux amortissements, diminué du poste 2

Coût Tonne ordures ménagères incinérée :

$$\frac{6.379.781 \text{ €}}{131.997 \text{ T}} = 48,33 \text{ €HT Tonne soit } 317,02 \text{ F HT/T}$$

COUT MOYEN RAMENE A LA TONNE ORDURES MENAGERES VALORISEE

I – CONTRAT ECO –EMBALLAGES

Tri-Conditionnement des emballages ménagers et Tri-Valorisation des journaux magazines issus de la Collecte sélective

Sont pris en compte :

- Poste 3, 45 % des dépenses générales (95.220 €), diminué du poste 5

Coût Tonne déchets valorisés :

$$\frac{227.840 \text{ €}}{1.714 \text{ T}} = 132,93 \text{ €HT Tonne soit } 871,96 \text{ F HT/T}$$

II – DECHETS VERTS – DECHETS DE BOIS

Sont pris en compte :

- Poste 4, 5 % des dépenses générales (10.580 €)

Coût Tonne déchets valorisés :

$$\frac{591.580 \text{ €}}{16.532 \text{ T}} = 35,78 \text{ €HT Tonne soit } 234,70 \text{ F HT/T}$$

MODALITES DE FINANCEMENT

Au prorata du tonnage réel porté par chacune des communes et entreprises selon prix unitaire fixé par délibération du SIDOM du 28 Février 2001 d'une part, des subventions du Conseil Général des aides et soutiens d'Eco-Emballages et des repreneurs d'autre part.

SOMMAIRE

A. INCINERATION.....	4
CHAPITRE 1 : BILAN ANNUEL D'EXPLOITATION	5
1. GENERALITES	6
1.1 BILAN.....	6
1.2 STATISTIQUES SOCIALES	6
1.3 DEPENSES D'EXPLOITATION	6
1.4 COUT DE TRAITEMENT	7
2. FONCTIONNEMENT	7
2.1 TONNAGE RECEPTIONNE.....	7
2.2 HEURES DE FONCTIONNEMENT.....	8
2.2.1 INCINERATION	8
2.2.2 VALORISATION ENERGETIQUE	8
2.3 DECHETS	8
2.4 TONNAGE INCINERE.....	9
3. CONTROLE DES REJETS – AUTO SURVEILLANCE.....	10
3.1 AUTO SURVEILLANCE	10
3.2 EFFLUENTS GAZEUX	10
3.3 TAXE PARAFISCALE.....	10
4. SOUS PRODUITS	10
4.1 REFIOM.....	10
4.2 FERRAILLES.....	10
4.3 MACHEFERS.....	10
4.4 RATIOS.....	11
5. ACCIDENTS – INCIDENTS – PLAINTES	11
5.1 INCIDENTS	11
5.2 PLAINTES	11
6. C.L.I.S.....	11
7. TRAVAUX IMPORTANTS REALISES EN 2001.....	12
7.1 LIGNE 1	12
7.2 LIGNE 2	12
7.3 PARTIE COMMUNE.....	12
8 PERFORMANCES.....	12
8.1 MESURES DE BRUIT	12
8.2.CONTROLES A LA CHEMINEE	12



9.MAGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL	13
10 MANAGEMENT SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL	13
CHAPITRE 2 GRAPHIQUES EVOLUTION DU TONNAGE.....	15
CHAPITRE 3 : SYNTHESE DES MESURES ATMOSPHERIQUES	22
CHAPITRE 4 : CONTROLE DES EMISSIONS ATMOSPHERIQUES	53
CHAPITRE 5 : TAXE PARAFISCALE	73
CHAPITRE 6 : BILAN DES SOUS PRODUITS	77
CHAPITRE 7 : ANALYSE : MACHEFER ET REFIOM.....	80
CHAPITRE 8 : INCIDENT 2001.....	96
CHAPITRE 9 : C.L.I.S.....	100
B. VALORISATION.....	110
1. GENERALITES	111
2. TRI-CONDITIONNEMENT	111
2.A - EMBALLAGES MENAGERS.....	111
2.B - JOURNAUX MAGAZINES.....	112
2.C – VERRE	112
3. DECHETS VERTS.....	113
3.1 PRISE EN CHARGE SUR LE SITE DE L'USINE	113
3.2 PRISE EN CHARGE SUR LES DECHETTERIES	113
4. DECHETS DE BOIS	114
5. COMMUNICATION	114
C. COUT GLOBAL : INCINERATION – VALORISATION	115